



Qualifelec CET-Chauffe-eau Thermodynamique - CESI

Dernière mise à jour : le 28 février 2019 par QUALIFELEC

Délivré par :

QUALIFELEC (qualification)

accréditation n° 4-0550

Liste des sites accrédités et portées disponibles sur www.cofrac.fr

Ce signe bénéficie de la mention RGE (Reconnu Garant de l'Environnement).

Pour connaître la liste des professionnels proches de chez vous, consultez [l'annuaire des professionnels RGE](#)

Domaine d'application :

Travaux destinés aux marchés d'équipements de chauffe-eau thermodynamique

Domaine d'application détaillé, portée du signe :

La qualification Chauffe-Eau Thermodynamique Elle correspond aux marchés d'équipements destinés à la production d'eau chaude sanitaire par chauffe-eau thermodynamique faisant appel pour tout/ou partie à l'énergie électrique : Monobloc sur air extérieur raccordé par conduits, Monobloc sur air extérieur en éléments séparés, Monobloc sur air ambiant, Monobloc sur air extrait, Monobloc sur eau, au retour d'émetteurs basse température (plancher chauffant par exemple), Monobloc sur air ambiant en appoint de capteurs solaires thermiques, Géothermique en éléments séparés, Sur capteurs extérieurs en éléments séparés. La qualification Probatoire Chauffe-Eau Thermodynamique Elle peut être délivrée aux entreprises qui, exerçant depuis moins d'une année une activité « Chauffe-Eau Thermodynamique », ne peuvent fournir les références requises. Les justificatifs des moyens humains et matériels restent exigibles. Elle est attribuée pour vingt-quatre mois, non renouvelable. Elle peut s'accompagner de la mention probatoire RGE.

Critères de confiance :

Contrôles de la qualité des travaux	Audit sur dossier transmis à l'organisme
Prise en compte de la satisfaction client	oui

Suivi annuel des titulaires de la marque	oui
Contrôle de la qualité des services associés	Audit documentaire des documents d'organisation transmis
Suivi annuel de la qualité des services associés	oui
Service associés : prise en compte de la satisfaction client	non
Vérification des assurances requises par l'activité concernée	oui
Vérification annuelle des assurances	oui
Vérification de l'existence légale du professionnel	oui
Vérification annuelle de l'existence légale du professionnel	oui
Traitements des réclamations ou recours formulés auprès de l'organisme	Existence de procédures relatives aux réclamations

Caractéristiques détaillées :

Famille de signe	Travaux
Type de maître d'ouvrage	Une entreprise
Cadre de référence	Règles de fonctionnement disponibles sur le site www.qualifelec.fr . Référentiel de qualification disponible sur le site www.qualifelec.fr , rédigé selon la norme NF X 50-091 (organismes de qualification d'entreprises).

Dossier	<p>CRITERES ADMISTRATIFS Activité de l'entreprise : Fournir un extrait-Kbis Assurances : Fournir les attestations d'assurance dans le domaine de la qualification Moyens humains et financiers : Fournir le CAHT, la part de sous-traitance, l'effectif total et technique par activité de qualification. Fournir les justificatifs de formation et/ou expérience professionnelle exigés pour la qualification. Moyens matériels : Posséder les équipements décrits dans le référentiel de qualification</p> <p>CRITERES TECHNIQUES Justifier de 4 références chantiers et de 2 référence par mention (optionnel) Si ce critère n'est pas rempli, l'entreprise pourra accéder à une qualification probatoire pour 24 mois maximum.</p> <p>ENGAGEMENTS QUALITE Engagement sur l'honneur : Signer et respecter l'engagement sur l'honneur Règles de fonctionnement : Respecter tous les points des règles de fonctionnement en ligne sur le site www.qualifelec.fr .</p>
Examen	<p>EXAMEN DOSSIER Vérification de la conformité et instruction des dossiers par les équipes de QUALIFELEC (formation et/ou expérience professionnelle dans le domaine du génie électrique). Passage en comité de qualification (350 qualificateurs) : évaluation des dossiers par des professionnels installateurs, de la maîtrise d'ouvrage ou institutionnels, bureaux de contrôle.</p>
Modalités de décision d'attribution	<p>Décision de qualification prise collégalement pour chaque dossier de demande de qualification au cours d'un comité de qualification par des personnes représentant tous les intérêts concernés (représentant de la branche professionnelle, représentant de clients et d'institutionnels - 350 personnes).</p>
Durée de validité (en mois)	48
Modalités de suivi	<p>L'examen d'un dossier de suivi annuel est effectué par QUALIFELEC chaque année. Les certificats délivrés pourront faire l'objet d'une révision ou d'un retrait si les qualifiés ne répondent plus aux critères initialement présentés. Après examen du dossier simplifié, l'entreprise recevra chaque année un nouveau certificat ou une nouvelle attestation jusqu'au renouvellement de sa qualification.</p>
Périodicité du suivi (en mois)	12

@ Agence Qualité Construction 2019.

1001signes.qualiteconstruction.com